



Porcs en libre-parcours

La détention des porcs en libre-parcours offre une grande latitude dans l'aménagement de l'environnement. Quelques exigences importantes pour une détention correcte en libre-parcours s'imposent par les particularités des porcs.

Les porcs ne peuvent pas transpirer

Ils sont de ce fait sensibles à la chaleur et ont besoin en été de places ombrées et de bauges, dans lesquelles ils trouvent un rafraîchissement (voir aussi la feuille d'information B de la Protection Suisse des Animaux PSA : Bauge et douche des porcs). Comme dispensateurs d'ombre peuvent servir des groupes d'arbres ou bien des filets pare-soleil peuvent être tendus. Les cabanes pour les porcs ne sont pas suffisantes comme rafraîchissement, vu qu'elles sont fortement réchauffées en général par les rayons du soleil. En outre, les porcs font une distinction entre les places de repos pour la journée, qui sont le plus possible ouvertes de tous les côtés et les places de repos pour la nuit (dortoirs), qui sont davantage protégées dans les cabanes (voir aussi la feuille d'information no 34 de la Protection Suisse des Animaux PSA : Porcs à l'engrais en libre-parcours).

On peut aussi utiliser les côtés d'une cabane pour suspendre les filets pare-soleil, quand ils sont suffisamment stables.

Comme place ombrée, on peut utiliser un véhicule. Il doit être assez haut et ne doit présenter aucune partie dangereuse pour les animaux. Sur les sols perméables, il faut, par haute température, amener régulièrement de l'eau, afin que la bauge ne se dessèche pas.



Les porcs ont besoin d'une place abritée pour se coucher

Au contraire des bovins, les porcs ont seulement un pelage fin et ils préfèrent en hiver une place sèche et abritée pour se coucher dans laquelle ils peuvent se tenir mutuellement chaud. Lorsque les animaux sont en bonne santé et ont suffisamment à manger, la détention en libre-parcours est aussi possible en hiver. En effet, il faut prendre des mesures précises. Il est avantageux que les cabanes soient isolées ; cependant, les cabanes en polyester non isolées ont été introduites en Suisse pour l'engraissement ; elles sont meilleur marché. Il est d'autant plus important que les cabanes soient sèches, sans courant d'air et avec une bonne litière. On doit veiller à ce que les cabanes ne soient pas installées sur une pente et soient fermées du côté des vents. Pour les truies qui ont mis bas et leurs porcelets, il faut absolument que les cabanes soient isolées (voir la feuille d'information no 25 de la Protection Suisse des Animaux PSA : Détention en libre-parcours des porcs d'élevage).

Les porcs veulent manger ensemble

Selon le genre d'alimentation, une auge ou un automate à distribution peut servir à nourrir les porcs. Il est important que les porcs aient suffisamment de place pour manger. Lors de l'alimentation en libre-service, il faut, selon l'article 23 de l'Ordonnance de l'Office vétérinaire fédéral, sur la détention des animaux de rente et domestiques, une place d'alimentation pour 5 animaux. Cela est valable pour les automates à aliments secs. Il est important que les porcs trouvent toujours de la nourriture durant toute la journée, c'est-à-dire que les automates soient toujours remplis. Actuellement, on trouve dans le commerce des silos cylindriques avec 12 places d'alimentation, qui suffisent pour 60 porcs à l'engrais. Pour une alimentation rationnelle, les animaux doivent pouvoir manger tous en même temps, ce qui signifie que chaque porc a besoin d'une place d'alimentation. Selon l'annexe 1 de la table 3 de l'Ordonnance sur la protection des animaux, il est prescrit que la largeur de la place d'alimentation doit être au moins de 27 cm durant la période de pré-engraissement (25-60 kilos) et d'au moins 33 cm à la fin de l'engraissement (85-110 kilos). Pour que la place d'alimentation ne dégénère pas en un borbier, on devrait consolider le sol par du bois, par exemple par des palettes ou des tapis en caoutchouc.

Il est avantageux de localiser la place d'alimentation au bord d'un champ afin qu'elle puisse être facilement approvisionnée. Les porcs doivent toujours avoir de l'eau fraîche à disposition. On trouve actuellement dans le commerce des abreuvoirs isolés qui sont munis d'un couvercle pour les tenir propres. Les porcs apprennent vite à l'ouvrir avec leur truffe. En hiver, ces conteneurs d'eau et leur conduite d'amenée doivent être isolés. Durant les jours de grand froid, les conteneurs doivent être remplis d'eau chaude si nécessaire.



Ecologie et détention en libre-parcours : pas de contradiction

Ce sont les sols légers à mi-lourds qui conviennent le mieux à la détention des porcs en libre-parcours, vu que ces sols sèchent facilement après des précipitations. Surtout en hiver, il faut renoncer pour l'engraissement à des sols lourds vu que les porcs ne peuvent se déplacer qu'avec peine sur un sol gelé ou, en cas d'humidité, ils transportent dans les cabanes tant de saleté que les places où ils se couchent ne sont plus sèches. Pour que le sol ne soit pas fumé à l'excès, il ne faut pas y détenir trop de porcs par hectare et cette détention doit être intégrée dans le programme de rotation en alternance. Pour l'engraissement, il faut une superficie requise d'environ 2 ares par animal et rotation en alternance ou une charge d'environ 50 animaux par hectare pour une utilisation de 3 à 4 mois (environ 2,8 UPB par hectare). Les truies doivent disposer de 3 à 9 ares pour une utilisation d'environ 4 mois. Dans les zones de prise d'eau de boisson, on ne devrait pas tenir des porcs en libre-parcours.

Vu que la plupart du temps, les porcs, lorsqu'ils se tiennent debout dans le voisinage de la cabane, y défèquent et ils urinent, les cabanes devraient être changées de place à l'occasion. Cela contribue à une meilleure répartition des substances nutritives sur la surface.

Un emplacement correctement choisi et une alternance n'empêchent pas seulement des influences négatives sur l'environnement, mais sont aussi favorables au maintien de la santé des porcs. Des parasites, surtout des larves de vers ronds peuvent se multiplier dans le sol lorsque la surface est trop souvent endommagée par des porcs. Un intervalle de 3 à 4 ans devrait être appliqué.

Chaque rotation devrait être débarrassée deux fois des vers, d'ailleurs aussi lorsqu'aucun porc n'a été détenu jusque-là sur le pré. Les confiscations de foie lors d'invasions de vers entraînent d'importantes pertes économiques.

Les porcs veulent se frotter

Les porcs ne peuvent plier leur corps comme le font par exemple les chiens qui se grattent. Cela empêche les soins à leur corps au moyen des membres ou de la truffe. Les porcs sont donc enclins à se diriger vers des objets contre lesquels ils peuvent se frotter. Vu que les écorces des arbres peuvent souffrir de dommages lorsqu'elles sont trop utilisées par les porcs, il est avantageux d'installer une poutre pour qu'ils s'y frottent. Une poutre de hauteur croissante convient particulièrement pour que les porcs de différentes grandeurs puissent se gratter le dos.

Les bonnes clôtures protègent contre les invasions et les dangers

La clôture devrait être assurée contre les invasions et facilement démontable. Les clôtures électriques ont fait leurs preuves. A une hauteur de 20 à 40 cm au-dessus du sol devrait être tendue une bande de fil de fer ou d'une matière synthétique pour l'amenée du courant. Une bande supérieure devrait être colorée afin que les animaux puissent la voir. Si la parcelle de terrain se trouve à proximité d'une route, il est nécessaire de tendre en plus un filet à mailles étroites derrière les bandes, qui ne soit pas sous tension électrique. Attention ! Les porcelets peuvent s'empêtrer dans les clôtures électriques pour moutons. Un filet à mailles serrées de 6x6 cm pour les lapins ou les poules est préférable.



Les installations correctes pour le transport et le chargement des animaux empêchent le stress chez les humains et les animaux

Il est avantageux de penser à temps de quelle façon les porcs doivent être attrapés à la fin de l'engraissement et comment des animaux pourront être isolés du troupeau. Il est important que l'on puisse enfermer les porcs quelque part, soit dans un corral à clôture mobile en matière robuste, bois ou métal ou par de petits groupes dans un camion à bétail. Les animaux se laissent alors trier tranquillement. Les animaux doivent être habitués aux installations quelques jours avant le transport, en leur présentant, par exemple, quelque chose à manger. Pendant ce temps, le détenteur des animaux apprend à connaître leur comportement et comment il doit procéder. Ceux qui pensent que les animaux, le jour du transport, se laissent attraper n'importe comment et pousser dans le camion se font du tort à eux et aux animaux. Des installations pour attraper les porcs aussi pendant l'engraissement donnent plus de sécurité. Des événements imprévisibles, comme des maladies ou du mauvais temps peuvent alors rendre nécessaire d'attraper les porcs même dans des conditions difficiles.

Information supplémentaires et utiles

www.bvet.admin.ch Détention correcte des animaux. Information de l'Office vétérinaire fédéral, Schwarzenburgstr. 155, 3003 Berne, tél. 031/323 30 33

www.tierschutz.com/publikationen/ Pfad: Animaux de rente / Soins / Entretien, spécialement constructions d'étables. Adresse de la Protection Suisse des Animaux PSA, voir plus bas.

www.agridea-lindau.ch Pfad: publications, téléchargements, détention des animaux, détention des porcs en libre parcours / renseignements pour la pratique.

www.orgprints.org/5233 Plate-forme scientifique du portail central Internet «Agriculture écologique». Détention en libre-parcours des porcs d'engrais toute l'année comme moyen fructifiant en agriculture écologique.

www.oekl.at/publikationen/merkblaetter/verzeichnis/77 Feuille d'information du Curatorium autrichien pour techniques agricoles et développement agricole: exigences de la détention en libre-parcours des porcs.

www.landwirtschaft-mlr.baden-wuerttemberg.de/servlet/PB/menu/1063511_11/index.html
LEL Schwäbisch Gmünd: Les porcs dans l'entretien agricole.

www.bioaktuell.ch/de/tierhaltung/schweine/freilandhaltung-fuer-schweine.html
Revue technique: Bioaktuell: Détention des porcs en libre-parcours.

www.db-alp.admin.ch/de/publikationen/: Extraits de la recherche agricole: rentabilité de la détention saisonnière en libre-parcours des porcs.

http://www.lbbz.lu.ch/Beratung/downloads/projekt_freilandschweine_burgrain_agrarforschung2008-02A.pdf: Extraits de la recherche agricole: systèmes de production avec la détention saisonnière des porcs en libre-parcours.

Auteur

Michael Götz, Dr ing. agr., conseil en bâtiments agricoles GmbH, Säntisstrasse 2A, 9034 Eggersriet SG, tél./fax 071 877 22 29, www.goetz-beratungen.ch, migoetz@paus.ch

Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com